



COMMUNE
DE
PARBAYSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 4 novembre 2025

Nombre de Conseillers:

en exercice 11

Présents : 6

Pouvoirs : 0

Votants : 6

Le 4 novembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de **PARBAYSE**, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur la convocation de M. Nicolas LAPUYADE, Maire, affichée le 1^{er} octobre 2025 et transmise par voie électronique le même jour, et sous la présidence de ce dernier.

PRÉSENTS : M. LAPUYADE Nicolas, Maire, M. BESINAU Mathieu, M. PINCK Mickaël Adjoints, Mme LACASSAGNE Laurie, Mme OUKABLI Hayate, M. PRUDENCE Nicolas.

ABSENT EXCUSÉ : M. BULHOES Kévin,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PINCK Mickaël

N° DL04112025-01 : NON MAINTIEN DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE APRES DEMISSION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 23 mai 2020 fixant à 3 le nombre d'adjoints au maire ;

Vu la démission de M. LIBSIG Olivier, 2e adjoint, enregistrée en mairie le 4 août 2025 et transmise au représentant de l'État ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de décider s'il souhaite maintenir ou non le nombre d'adjoints initialement fixé ;

Considérant que le conseil municipal ne souhaite pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE

Article 1 : De ne pas maintenir le nombre des adjoints au maire fixé par la délibération du 23 mai 2020, et donc de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de M. LIBSIG Olivier.

Article 2 : Le nombre d'adjoints au maire est désormais fixé à 2.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département.

Fait à Parbayse, le 04/11/2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicolas LAPUYADE

